



Conseil de la Ville

Règlement RV-2011-10-18 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire RV-2008-07-77 sur la gestion de la fonction résidentielle

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIVIT:

1. **Modification de l'annexe « A »**

L'annexe « A » du Règlement de contrôle intérimaire RV-2008-07-77 sur la gestion de la fonction résidentielle est modifiée par l'agrandissement de la zone AIRE DE CONSOLIDATION URBAINE, située de part et d'autre de la route Lallemant, pour y inclure les lots exclus de la zone agricole provinciale par la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec numéro 367480 et une partie du lot 3 017 810 du cadastre du Québec et de modifier le périmètre d'urbanisation en conséquence, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe «A» .

2. **Modification de l'annexe « B »**

L'annexe « B » de ce règlement est modifiée par la nouvelle délimitation du périmètre d'urbanisation, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe «B».

Adopté le 17 janvier 2011

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 17 MARS 2011